



Pour rappel, autres décisions prises, mais non mentionnées dans le règlement :

- Bons d'achats (Thirion) maintenus pour le classement final du Challenge
- 1 seule coupe à chaque concours, pour le vainqueur.
- Pas d'achat de nouvelles balances
- Modification de la méthode de pesage : 1. verser le contenu de la bourriche dans le sac de pesée
2. Compter les poissons en les transférant du sac de pesée vers la tête d'épuisette.



LES AMIS DE LA MEUSE

REGLEMENT du CHALLENGE 2014

Conditions de participation

1.

Tout pêcheur muni du permis régional 2014 et de la carte de membre « les Amis de la Meuse » délivrée par une section reconnue par le C.A. peut participer à tous les concours organisés par la Fédération.

Les 2 documents sont à présenter lors de la première participation.

Les jeunes de moins de 14 ans au 31/12/2014 peuvent pêcher sans permis, mais doivent être munis d'une carte (gratuite) de membre des Amis de la Meuse.

L'adulte accompagnant peut aider le jeune pour :

1. amorcer ; 2. puiser les prises et les décrocher ; 3. remplacer la ligne défectueuse.

Mais, en aucun cas, pêcher à la place du jeune !

2.

Le Challenge 2014 comporte 10 concours (ou 9, à confirmer).

Les conditions requises pour participer au classement final sont les suivantes :

- a) 3 absences maximum ;
- b) classement calculé en supprimant les 2 moins bons résultats ;
- c) être porteur de la carte de membre à la première participation.

3.

Le droit d'inscription est fixé à **10 €** par concours, dont 2€ pour la tombola Challenge. Il est gratuit pour les jeunes de moins de 14 ans au 31/12/2014.

Un classement « jeunes » est établi lors de chaque concours ainsi que pour le classement final du Challenge (prix si plusieurs participants).

La catégorie « vétéran » (+ de 60 ans au cours de l'année 2013) sera mise à l'honneur lors du classement final du Challenge.

Enfin, le plus grand nombre de prises ainsi que le plus gros poids seront également récompensés lors du classement final du Challenge.

4.

Les formulaires d'inscription et de classement seront identiques pour chaque concours, de même que les sacs de pesée et les balances.

Un talon de fiche sera distribué aux pêcheurs lors du tirage au sort, avec son numéro d'emplacement. A la fin de la manche, après comptage et pesage des prises, la fiche sera paraphée par le concurrent pour accord du résultat. Tout pêcheur absent lors du pesage sera considéré comme « capot » (sauf accord préalable).

Les feuilles d'inscription avec résultats et classement du concours seront remises au responsable (ou à un membre du Comité) pour vérification. Si une erreur dans le classement devait être constatée, les pêcheurs concernés seront prévenus et devront, si nécessaire, restituer le bon d'achat à qui de droit.



5.

Le classement des différents concours sera calculé points/poids, à savoir **25 points par prise et 1 point par gramme**. Si la balance indique 0 gr. (prise d'alevins, vairons,...), le contrôleur comptabilisera uniquement le nombre de prises.

Toutes espèces de poissons seront comptabilisées, excepté l'ombre (fragile) et l'épinouche (ainsi que la truite en dehors de la période d'ouverture).

Le poisson ferré avant le signal de fin de manche (klaxon) peut être comptabilisé.

6.

Le classement final du challenge sera calculé par addition des places obtenues aux différents concours en supprimant les 2 moins bons résultats.

Particularités :

- a) concurrent « capot » = nombre de classés + 1 point ;
- b) concurrent absent mais inscrit payant = nombre d'inscrits
- c) concurrent absent non inscrit = nombre d'inscrits + 15 points

7.

La date de remise des prix du challenge est fixée au 18 octobre 2014.

Les prix suivants seront décernés :

- Coupes aux 3 premiers du Challenge
- Coupe du plus grand nombre de prises (sur base de la totalité des concours)
- Coupe du plus gros poids (sur base de la totalité des concours)
- Coupe du meilleur jeune
- Coupe du meilleur vétérane
- Coupe Série d'Honneur (Section dont les 3 meilleurs pêcheurs sont les mieux classés).
- Prix/bons d'achats à tous les pêcheurs classés (grille suivant le nombre de pêcheurs classés)



Organisation des concours :

1. Lieux et dates : voir annexe
2. Les responsables des sociétés feront le nécessaire pour le bon déroulement des concours sur leur parcours (pose de panneaux « interdiction de pêcher » 3 jours avant le concours, numéros d'emplacement, distance convenable entre les pêcheurs, accès aux places, distribution des pesons et klaxons,...).
3. Inscription impérative entre 08h30 et 09h30 (l'inscription peut se faire par un tiers, pour autant qu'il paye l'inscription).
Tirage au sort à 09h30 et départ à 09h45
Les concours se déroulent en 2 manches d'1h30 pour la 1^{ère} et 2h00 pour la 2^{nde} :
Première manche de 10h30 à 12h00, sans amorce, mais asticotage autorisé (à partir du coup de Klaxon).
Tirage au sort deuxième manche à 13h30 et départ à 13h45.
Deuxième manche de 14h30 à 16h30.
Amorce limitée à 1.1 pint (1/2 litre) d'asticots et/ou 500 gr de farines.
Remise des prix à 18h.
Ne pas déranger les commissaires pendant la comptabilisation des résultats !
4. Le nombre de participants à chaque concours peut être limité par l'organisateur du concours (pas en-dessous de 50). La priorité sera donnée aux pêcheurs du Challenge classés en 2013.
5. Les **tirages au sort** sont effectués au moyen du même matériel à chaque épreuve (1^{ère} manche à la main par les pêcheurs, 2^{ème} manche à la machine, en présence d'un représentant de chaque société). Les fiches d'inscriptions seront mélangées afin de déterminer un ordre de tirage aléatoire. Après tirage au sort, les concurrents se dirigent ensemble vers leur place (au signal de départ !).
6. Un tirage au sort spécial sera effectué pour les participants à mobilité réduite. Ces participants, invités à se signaler à chaque concours, sont validés par l'organisateur du concours.
L'organisateur de chaque concours veillera à attribuer un nombre de places « mobilité réduite » au minimum égal au double du nombre de pêcheurs concernés, réparties pour moitié dans chacun des secteurs (dans la mesure du possible).
7. Tous les poissons capturés seront conservés dans une bourriche d'une longueur minimale de 2 mètres.
Après le pesage, les concurrents sont tenus de remettre les poissons à l'eau délicatement, au moyen d'une épuisette.
Seuls les poissons vivants et à l'intérieur de la bourriche seront comptabilisés.
Tous les poissons doivent être remis à l'eau à l'issue du pesage !
8. Dans la mesure du possible, le pesage et comptage des prises sera effectué par 2 personnes de sociétés différentes (il est interdit de se peser seul !). Il est de la responsabilité du « peseur » de se trouver un assistant, qui doit accepter (en principe il s'agit du pêcheur d'une autre société le plus proche du « peseur »).
9. Appâts naturels uniquement autorisés (p. ex. vifs et cuillers interdits).
Longueur de canne : 9,5 mètres maximum, moulinet interdit, pêche au coup seule autorisée.
Interdiction de modifier les emplacements fixés par les responsables. Toutefois les concurrents peuvent se positionner 1 mètre en aval et 1 mètre en amont de l'emplacement.
10. En cas d'égalité, le nombre de prises est déterminant. S'il y a moins de pêcheurs ayant pris du poisson que de prix à attribuer, le classement sera établi par ordre d'inscription.
11. Le montant des prix ou bons d'achat (espèces ou bons suivant décision de l'organisateur) de chaque concours est établi suivant une grille identique pour un total de 250 € (prix aux 20 premiers). Des lots sous forme de bons ou d'espèces récompenseront les jeunes de moins de 14 ans.



12. Le Comité « Challenge » est remplacé par un **collège composé des 4 présidents des sociétés organisatrices de concours** (Moxhe, Fallais, Fumal, Huccorgne).

Son rôle est notamment de recueillir et de prendre position sur vos remarques concernant les anomalies et les infractions au règlement ainsi que de veiller à l'organisation du challenge et des concours.

Sanctions :

1. Ne pas attendre le signal départ pour gagner sa place (sauf autorisation) :
 - première fois : 50 points de pénalité ;
 - deuxième fois : 200 points de pénalité.
2. Pêcher avant le signal. Pêcher après le signal hormis le poisson piqué. Amorcer (deuxième manche) avant le signal :
 - première fois : 500 points de pénalité ;
 - deuxième fois : annulation de la manche.
3. Ne pas respecter la distance limite (emplacement) :
 - première fois : avertissement du/des pêcheur(s) voisin(s) ;
 - deuxième fois : 500 points de pénalité.
4. Amorcer à la première manche :
 - première fois : annulation de la manche ;
 - deuxième fois : exclusion du concours concerné.
5. Déborder sur la place du voisin :
 - première fois : avertissement du/des pêcheur(s) voisin(s) ;
 - deuxième fois : 500 points de pénalité.
6. Emplacement non nettoyé : 100 points de pénalité.
7. Pêcher à l'épuisette : exclusion du concours concerné.
8. Donner ses prises à un autre pêcheur : annulation de la manche pour les 2 pêcheurs.
9. Pêcheur désigné pour pesage ou klaxon qui néglige sa mission : 200 points de pénalité (les pêcheurs désignés doivent demander de l'aide à leur(s) voisin(s), qui sont obligés d'accepter, sauf raison médicale). Les participants à mobilité réduite sont dispensés de pesage.
10. Ne pas remettre les poissons à l'eau au moyen de son épuisette : 200 points de pénalité (dans le cas de berges hautes de plus de 50cm).
11. Déranger les commissaires pendant la comptabilisation des résultats : 200 points de pénalité
12. Ne pas remettre sa fiche en fin de manche :
 - première fois : 500 points de pénalité ;
 - deuxième fois : annulation des 2 manches.



Les points de pénalité attribués s'appliquent sur l'ensemble des points acquis lors du concours concerné.

Les sanctions sont cumulables sur toute la saison du Challenge.

Tous les participants sont tenus de connaître le présent règlement !

Les sanctions seront appliquées sur base des décisions du collège composé des 4 présidents des sociétés organisatrices de concours, qui tranchera tous les cas « litigieux ».

Il va de soi que les concours doivent se dérouler dans un esprit de fair-play et de respect des autres concurrents !



Annexe : Dates et lieux des concours du Challenge 2014 :

- 15/06/2014 : MOXHE
- 22/06/2014 : FUMAL
- 29/06/2014 : FALLAIS
- 06/07/2014 : HUCCORGNE
- 13/07/2014 : MOHA (parcours Meuse 2000), **à confirmer**

- 09/08/2014 : FUMAL (attention, samedi !)
- 24/08/2014 : Réserve
- 31/08/2014 : HUCCORGNE
- 07/09/2014 : FALLAIS
- 14/09/2014 : MOXHE
- 21/09/2014 : BRAIVES - LATINNE
- 28/09/2014 : Fallais - Challenge Emile (hors classement du Challenge)
- 05/10/2014 : Réserve
- 12/10/2014 : Concours par équipe (à confirmer)

Les dates de réserve sont prioritaires !

Toute proposition de report ou d'annulation d'un concours doit être validée par le Collège des présidents de sociétés. Seuls les cas de force majeure pourront être validés.

Respectez votre rivière, ses berges et son environnement. Ne laissez pas trainer vos débris !